

Convocation du 02 juin 2017

Affichage du 02 juin 2017

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du 02 Mai 2017
- Accueil périscolaire : Tarifs 2017-2018
- Vente d'un terrain rue des vallées
- Demande de Fonds d' Accompagnement au Développement – Projet RIPAGREEN (Désherbage à chaleur pulsée)
- Renouvellement du contrat à durée déterminée pour le poste d'adjoint d'animation
- Compte rendu des commissions
- Questions diverses

L'an deux mil dix-sept, le huit juin à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Laurence DESCHAMPS, Maire.

Étaient présents : Jean-François AULNETTE, Dominique DENIS, Céline DUVAL, Daniel GENDRY, Cécilia GERMAIN, Jean-François GUILOIS, Jean-Savin LEGOUAIS, Jean-René MÉNAGE, Élisabeth ROUSSELET.

Absente excusée : Sylvie de CHITRAY donne pouvoir à Daniel GENDRY

Secrétaire de séance : Jean-René MÉNAGE, Daniel GENDRY

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU :

En l'absence de remarque formulée, le compte rendu de la séance du 02 mai 2017 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil présents.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE : TARIFS 2017-2018 n°2017-06-01

Les services périscolaires et notamment la cantine sont appréciés par les familles au vue des nombreuses inscriptions cette année encore.

Mme le Maire rappelle que les tarifs (hors restauration) sont fixés en fonction du quotient familial sur présentation d'un justificatif.

Tenant compte de l'évolution annuelle des tarifs du prestataire et de l'augmentation des charges de personnel, elle propose une hausse de 1.5 % sur l'ensemble des services, soit les tarifs suivants :

Tarifs garderie au 01/08/2017

Quotient familial	0 à 599	600 à 1099	1100 ou plus
Durée 1 heure (jusqu'à 1 heure de garderie)	1,42	1,47	1,52
Durée supérieure à 1 heure	1,62	1,68	1,73

Tarifs restauration scolaire au 01/08/2017 :

Enfant en maternelle :	3,37 €
Enfant en primaire :	3,71 €
Adultes :	5,03 €
Forfait participation	0,85 € (repas confectionné par la famille)
Éléments dissociés de repas :	Selon le prix payé par la commune

Tarifs accueil de loisirs du mercredi au 01/08/2017

Quotient familial	0 à 599	600 à 1099	1100 ou plus
Accueil ½ journée	4.24	4.41	4.57
Accueil journée complète	8.08	8.38	8.70
Forfait 3 mercredis (dans le mois)	22.92	23.81	24.70
Forfait 4 mercredis (dans le mois)	30.23	31.41	32.58
Cantine maternelle	3.37		
Cantine primaire	3.71		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 9 voix pour, 2 contre,

- Autorise la modification des tarifs des services «Accueil périscolaire» tels que proposés ci-dessus.
- Indique que celle-ci s'appliquera à compter de la rentrée scolaire 2017.

VENTE D'UN TERRAIN RUE DES VALLÉES n°2017-06-02

Mme le Maire fait part aux élus d'une demande de réservation de terrain, propriété communale à l'entrée du lotissement des vallées.

Le terrain (B) cadastré AR428 est d'une superficie de 1044 m².

La vente se fera sur la base de 30€ HT le m², soit 31 320.00€ HT

La TVA sur la marge est de 5 236.70€, soit un TTC de 36 556.70€

Mme le Maire précise que :

- les frais afférents à l'acquisition (frais notariés, assainissement) sont à la charge de l'acquéreur
- Un versement de 180 € d'arrhes (non remboursable) est demandé à la réservation
- La durée de réservation est limitée à 1 an

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Décide de vendre la parcelle B décrite ci-dessus à M. Jérémy LAMY et Melle Guénolaine GOHIER, 7 rue du Comice à Bierné.
- Confie le dossier à Me GODEFROY-PORIER de Bierné.
- Autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.

DEMANDE DE FONDS D' ACCOMPAGNEMENT AU DÉVELOPPEMENT – PROJET RIPAGREEN (Désherbage à chaleur pulsée) n°2017-06-03

Rapporteur : Madame le Maire

L'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et les établissements publics est interdit depuis le 1er janvier 2017.

Volontariste, notre collectivité a pris les devants, décidant de ne plus appliquer de produits phytosanitaires dès 2015.

C'est tout un mode de gestion qu'il faut repenser : végétaliser avec des plantes choisies pour ne plus désherber, fleurir pour faucher moins souvent, enherber. Il faut aussi accepter un rendu différent, comme de l'herbe dans les espaces publics ou d'autres non fauchés (on découvre alors de nouvelles fleurs sauvages, des papillons...).

Mais cela ne se fait pas du jour au lendemain.

En parallèle, le désherbage mécanique demande du temps, ce qui n'est pas simple pour notre commune qui n'a qu'un seul agent technique.

Toujours dans notre démarche de mutualisation avec d'autres communes, nous avons assisté avec quelques élus à une démonstration d'un appareil, RIPAGREEN, qui permet un désherbage innovant par chaleur pulsée, facilitant l'entretien des voiries, espaces pavés, allées...

Son principe permet une vitesse d'avancement rapide, une combustion parfaite pour une faible consommation.

Cet appareil léger et compact est facile d'utilisation et fiable pour travailler en toute confiance (il possède un détenteur triple sécurité).

Son acquisition permettrait de réduire la pénibilité du travail de notre agent, tout en apportant un gain de temps.

Deux communes souhaitent participer à un achat en commun : la commune de Coudray, qui se propose d'être porteur du groupement et la commune de Ménil.

Nous pouvons solliciter la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier pour l'acquisition du matériel susvisé pour un coût de 2 556.15 € HT, au titre du volet 2 du FAD "Aide aux communes pour l'acquisition et le prêt de gros matériels".

Le principe :

La Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier procédera à l'acquisition puis à la mise à disposition du matériel auprès des communes susvisées, étant exclue toute mise à disposition à un autre organisme ou collectivité, autre que les cocontractants susvisés.

Les communes veilleront à la garde et à la conservation du matériel mis à leur disposition pour les besoins de leurs activités.

La commune de Coudray, en qualité de porteur du groupement, prendra à sa charge, pour le compte des autres communes, le montant de la redevance annuelle*, ainsi que l'ensemble des charges d'entretien, fluides, réparations et divers, au titre de l'utilisation du matériel.

* La redevance annuelle est égale à 1/25ème du coût HT du matériel (102.25 €) mis à disposition, soit 102.25 €/an et ce de 2017 à 2021.

La commune de Coudray, au nom du groupement, sollicitera chaque année auprès des autres communes du groupement la contribution financière due (redevance et frais divers).

Une convention de mise à disposition sera signée entre la Communauté de Communes et les communes concernées, définissant les modalités administratives et financières relatives à la mise à disposition du matériel susvisé.

Les membres de Conseil Municipal étant unanimes sur la pertinence de cet achat, Madame le Maire propose aux élus :

- d'approuver l'opération "RIPAGREEN désherbage à chaleur pulsée", telle que décrite ci-dessus, le montant du matériel s'élevant à la somme de 2 556.15 € HT (3 067.38 € TTC) ;
- de désigner la commune de Coudray, comme porteur du groupement pour cette opération groupée entre les communes de Châtelain, Coudray et Menil ;
- d'approuver la convention à intervenir entre la Communauté de Communes et les communes ;
- d'autoriser la commune de Coudray, en qualité de responsable du groupement à solliciter, auprès de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier le volet 2 du F.A.D. ;
- d'approuver le règlement du FCATR ;
- lui donner tout pouvoir pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

Les élus approuvent à l'unanimité l'ensemble des propositions

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE POUR LE POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION n°2017-06-04

Le contrat de travail d'animation et d'encadrement auprès des enfants dans le cadre de l'accueil des mercredis loisirs, arrivant à terme à l'été 2017, un renouvellement est nécessaire.

Il s'agit d'un emploi d'animation à durée déterminée, les mercredis pendant les périodes scolaires entre septembre 2017 et juillet 2018 pour des journées d'environ six heures.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de :

- Maintenir le principe du CDD et renouveler le contrat du poste d'adjoint d'animation territorial, 2ème classe, à temps non complet,
- Prolonger le contrat de l'adjoint d'animation en place ou le cas échéant le recrutement d'une personne titulaire d'un BAFA ou BAFD, CAP petite enfance ou ATSEM, pour une durée de 11 mois maximum (environ 36 mercredis)
- Autoriser Mme le Maire à signer le contrat de travail et tout document relatif au dossier.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

➤ **Commission de la promotion des terrains constructibles**

Celle-ci poursuit actuellement la refonte du règlement du lotissement du verger, afin de simplifier certaines règles qui pouvaient apparaître contraignantes, tout en restant dans les normes obligatoires.

Mme le Maire a rencontré à ce sujet, une personne du service urbanisme de la CCPCG et fait part aux élus des points soulevés.

➤ **Commission bibliothèque**

L'équipe est à la recherche de nouveaux bénévoles pour les permanences du mercredi après-midi (16-18h) et samedi matin (10-12h).

QUESTIONS DIVERSES

➤ **Conseil Départemental : Création de Mayenne Ingénierie**

En fin d'année dernière, nous avons été sollicités pour répondre à une enquête sur nos besoins en matière d'ingénierie publique. 90 communes ont alors fait part d'un intérêt sur le sujet.

Pour Châtelain, notre retour était essentiellement axé sur une mutualisation concernant l'entretien de nos chemins communaux. En effet, pour nous, comme pour beaucoup d'autres petites

communes, nous n'avons ni les budgets ni les véhicules pour maintenir seuls un réseau routier en état.

La simple commande d'enrobé à froid par exemple reste une problématique.

L'assemblée départementale a acté le 6 mars dernier l'engagement du projet de création d'un établissement public administratif, sous la dénomination de Mayenne Ingénierie, dont la vocation sera d'apporter une assistance technique aux communes et EPCI de la Mayenne qui souhaiteront y adhérer, dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et des ouvrages d'art. (Adhésion pour Châtelain de 200€).

Ce service ne correspondant nullement à nos attentes, l'ensemble des élus décide de ne pas adhérer.

Séance levée à 22 h 30.

Prochaine séance le lundi 03 juillet 2017 à 20 h 30.